

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2017

DCM N° 17-02-23-7

Objet : Contrat de Ville 2015/2020 - Versement de subventions aux associations (1ère programmation).

Rapporteur: Mme SAADI

La Ville de Metz a signé, le 3 juillet 2015, le Contrat de Ville de Metz Métropole, aux côtés de la ville de Woippy, de l'Etat et de nombreux autres partenaires publics et privés. Ledit contrat définit la stratégie adoptée par les signataires au service du développement social, urbain et économique des six quartiers messins visés par la Politique de la Ville (Bellevaux, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz-Nord/Patrotte, Sablon Sud et quartier intercommunal de Saint Eloi-Boileau-Prégénie).

La présente délibération concerne l'attribution de subventions aux associations qui ont répondu à l'appel à projets lancé par Metz Métropole, en concertation avec l'ensemble des signataires.

Cette première programmation s'inscrit dans la continuité des grands axes définis en 2016, avec une intention de structurer et d'animer les initiatives sur les territoires fragiles (La Passerelle, animation de territoire), de favoriser la présence humaine et la médiation dans les quartiers (Metz Pôle Services, médiateurs de proximité / AMI's Patrotte, Investissons l'espace public / ASBH Centre social Pioche, Consolidation de la médiation / Centre Lacour, Ecrivain public / CPN Coquelicots, Habitat Dynamique Village) ou l'animation et le développement de la citoyenneté des adolescents (MJC Borny, ADAC'S Bellevaux, opérations Ville Vie Vacances dans différents quartiers).

La programmation comprend quelques projets nouveaux retenus pour marquer un lien fort entre les quartiers populaires et le reste de l'agglomération. GRAOULAB et MDESIGN sortent de Blida pour partager avec les habitants un regard neuf sur le mobilier urbain ou donner une deuxième vie à des objets du quotidien. La compagnie ROLAND FURIEUX propose un atelier participatif aux habitants de Metz-Nord / Patrotte, s'inscrivant en complément du programme de préfiguration de l'Agora. Un festival de cirque fait son apparition à Sablon-sud (CIRQ'O SABLON). Des habitants se regroupent pour exploiter une parcelle de terre et revivifier la culture maraîchère et vigneronne du nord de Metz (FRUITS

ET VINS DE MOSELLE). Le média de quartier participatif et citoyen BORNY BUZZ poursuit ses dynamiques et s'enrichit de la création de blogs pour les autres quartiers.

Le but de ces différentes opérations est identique : placer les habitants des quartiers au cœur de dynamiques participatives, en situation d'acteurs de leur quotidien et de citoyens de la ville. C'est à ce titre qu'est également poursuivie par le COJEP, la dynamique d'animation des Conseils citoyens dans cinq quartiers prioritaires : leurs représentants siègeront pour la première fois au Comité de pilotage du Contrat de ville en mars. Ils seront également associés au travail technique accompagnant le renouvellement urbain de leur quartier.

Enfin, parce que les difficultés que rencontrent certains habitants doivent être levées pour construire leur parcours d'insertion, le Contrat de ville retient également des initiatives en matière d'apprentissage de la langue française (ANIM'FLE, ASBH Centre Pioche, Centre culturel amical de Metz, Centre Lacour), de parcours d'insertion vers l'emploi et l'insertion (chantiers mis en œuvre par METZ POLE SERVICES pour 116 équivalents temps plein, appui à la mobilité par CULTURE ET LIBERTE), d'accompagnement vers l'accès aux soins et la santé (Centre culturel amical de Metz, Centre Lacour) ou en faveur de la réussite des enfants (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité à Bellecroix, à Sablon-sud, à Metz-nord / Patrotte et Borny, Education aux médias par la Passerelle).

Cette première programmation mobilise 686 157 € de subventions attribuées par la Ville de Metz, complétées par des crédits spécifiques de la Politique de la Ville mobilisés par l'Etat. Des cofinancements affichés de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de la Moselle, de la Caisse d'Allocations Familiales, des bailleurs et d'autres financeurs publics sont également sollicités.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 686 157 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 1^{ère} programmation :

ADAC'S

Paroles partagées	5 000 €
Atelier lecture et écriture	1 000 €
Fête du jeu	1 000 €
CLAS	12 000 €
Ado Bell'	15 000 €

AMIs

Les habitants, levier de la vie sociale du quartier	10 000 €
Investissons l'espace public	17 500 €

ANIM'FLE

Cours de FLI	2 800 €
--------------	---------

AP SIS-EMERGENCE

O V V V Metz-Nord/Patrotte	1 250 €
O V V V Metz-Borny	6 094 €

ASBH-PIOCHE

CLAS	7 123 €
J'anime mon quartier	1 800 €
Consolidation mission médiation	5 000 €
Ateliers sociolinguistique	8 500 €

BOUCHE A OREILLE

Flânerie à Borny	25 000 €
O V V V Flânerie	4 590 €

CCAM

Aide aux devoirs	1 500 €
Bilan de santé	500 €
FLI, français langue d'intégration	1 000 €

CENTRE LACOUR

Ecrivain public à vocation sociale	18 200 €
Santé	3 750 €
Activ'été	3 500 €
Apprentissage du français	3 500 €
CLAS	7 000 €
O V V V	5 000 €

CIE ROLAND FURIEUX

D'ici et d'ailleurs : atelier participatif paroles&voix	4 000 €
<u>CIRQU'O SABLON</u> Festival de cirque	3 000 €
<u>CMSEA</u> Aide à la réussite	7 000 €
<u>COJEP</u> Conseil Citoyens	25 000 €
<u>CPN COQUELICOTS</u> Habitat-Dynamique-Village	4 000 €
<u>ECLAIREURS ET ECLAIREUSES</u> Explorateurs au collège	750 €
<u>FEDERATION CULTURE ET LIBERTE</u> Mobilité et projet de vie	3 000 €
<u>FRUITS ET VIN DE METZ</u> Aide au démarrage	1 000 €
<u>GRAOULAB</u> Un p'tit coin d'hydroponie	2 000 €
<u>INTEMPORELLE</u> Au-delà des murs	2 500 €
<u>LAOTIENS DE MOSELLE</u> Activités quotidiennes	12 500 €
<u>MDESIGN</u> Ateliers FabLab Repair Café	3 000 € 2 500 €
<u>METZ POLE SERVICES</u> Service médiation Chantier propreté	187 800 € 156 000 €
<u>MJC BOILEAU</u> Ateliers FabLab Repair Café Vers un meilleur cadre de vie aux jeunes Lorsque la musique fait le lien	1 100 € 900 € 500 € 500 €
<u>MJC BORNAY</u> Animation de rue Mise en place d'un secteur adolescent durable	9 500 € 19 000 €

LA PASSERELLE

Borny-Buzz, un média de proximité participatif et citoyen	23 000 €
Education aux médias	3 000 €
Animation de territoire	35 000 €

PEP57

CLAS	6 000 €
------	---------

UNIS CITES

Booster	6 000 €
---------	---------

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ